



Des Chouettes effraies au secours des éleveurs

Petit rongeur herbivore, le Campagnol terrestre est la cause de dégradations importantes des prairies de moyenne altitude qu'il colonise. Il est également appelé souvent « rat taupier ».

Expulsant la terre sur son passage, il y crée de petits monticules de terre (tumulus) au fil d'un réseau de galeries pouvant atteindre 60 m. Il y consomme également quotidiennement son équivalent en poids de racines (pissenlits, légumineuses, bulbes et rhizomes). Sans parler de sa capacité de reproduction conséquente : la descendance d'un couple de campagnols sur une année peut atteindre plus d'une centaine d'individus.

Des dégâts notables

La pullulation du Campagnol terrestre occasionne des pertes fourragères importantes avec un rendement fourrager chutant de 50 % en moyenne et pouvant aller jusqu'à - 80 %. La présence de terre dans les fourrages a des conséquences directes sur la qualité des fourrages. Sur la santé des éleveurs également, puisqu'ils inhalent la poussière de terre lors de la distribution du foin aux animaux.

Les pertes financières sont indéniables compte tenu de la diminution de l'autonomie fourragère des exploitations, de la nécessaire remise en état des prairies et l'usure prématurée du matériel.

La lutte intégrée

Afin de diminuer les populations de Campagnol terrestre sans faire appel à l'utilisation de produits chimiques, le Parc national des Pyrénées, la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées le Groupement de Vulgarisation Agricole Aure et Louron (GVAAL) et les agriculteurs de la vallée d'Aure travaillent à des solutions qui se veulent exemplaires pour la biodiversité et la santé de tous.

La plus emblématique est sans doute le renforcement de la population de prédateurs naturels des campagnols tels que les chouettes effraies. Les agents du Parc national ont étudié avec neuf agriculteurs, l'emplacement les plus favorables à l'installation de nichoirs à Chouette effraie. Anthropophiles, ces rapaces affectionnent les bâtiments agricoles. Neuf nichoirs sont désormais installés, d'autres visites permettront d'en compléter le nombre. Leur occupation est attendue pour l'automne, à l'occasion de l'envol des jeunes de cette année. La mise en place de perchoirs à rapaces au cœur des prairies, en cas d'absence de haie, de piquet ou de tout autre support sur lequel l'oiseau peut se poser, incitera l'installation des Chouettes effraies.

Ce dispositif est complété cette année en vallée d'Aure et du Louron, par la mise en œuvre d'un plan de piégeage : un piégeur est recruté durant quatre mois afin de piéger des Campagnols terrestres.

Le plan de lutte intégrée contre les campagnols dans les vallées d'Aure et du Louron est accompagné par le Parc national des Pyrénées au titre de la Convention Interrégionale du massif des Pyrénées à hauteur de 11 320 € pour l'année 2016.

Deux démarches identiques font l'objet d'un accompagnement du Parc national dans la vallée de Luz Saint-Sauveur auprès du Groupement de défense contre les organismes nuisibles (GDON) du Pays Toy à hauteur de 8 600 € et dans le val d'Azun auprès du GDON du canton d'Aucun à hauteur de 9 720 €.

Enfin, ces actions s'accompagnent d'une animation forte, menée par la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées, afin que les agriculteurs adaptent leurs pratiques à la présence des campagnols : remise en état des prairies par sur-semis, irrigation, présence de chats dans les bâtiments agricoles...



Témoignage de Pierre Martin, agriculteur sur Vielle-Aure

« La mise en place de nichoirs à Chouettes effraies dans les bâtiments agricole est une démarche intéressante car elle s'intègre dans un projet collectif d'agriculteurs qui s'emploient à lutter de façon écologique contre les Campagnols terrestres. J'ai à titre personnel, installés deux nichoirs afin de mettre en œuvre des conditions d'habitat favorables à l'installation de ces prédateurs naturels des rats taupiers qui font d'importants dégâts dans nos prairies. Ce dispositif complète le piégeage mécanique et l'installation de perchoirs à rapaces. C'est désormais au bon vouloir des chouettes de venir s'installer sur la propriété... »

Et les particuliers ?

Les particuliers ne pourront plus utiliser les produits phytosanitaires à compter du 1er janvier 2019 du fait de la loi Labbé modifiée par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte. Aussi, en tant que jardinier, autant envisager d'ores et déjà des solutions alternatives pour limiter le Campagnol terrestre. Différents pièges existent sur le marché et s'avèrent très efficaces et simples d'utilisation. Ils permettront de remplacer les produits chimiques et de ne pas avoir d'impact sur les milieux naturels

Contact Presse :
Caroline Bapt – chargée de communication Parc national des Pyrénées
05 62 54 16 74 – 06 30 15 99 39